



**Réunion publique
du 3 février 2015**

Aménagements de voirie du quartier des Halles Extrait de la présentation



Différents statuts réglementaires



Statut
existant du
quartier

-  Quartier piéton des Halles
-  Aire piétonne
-  Zone 30
-  Voie à 30 km/h

Les zones de circulation apaisée

Des outils adaptés en faveur des piétons et des cyclistes

Type	Statut	Signalisation	Usages / problématique
Aire piétonne	<ul style="list-style-type: none">Le piéton est prioritaire sur tout autre véhiculeRestriction de la circulation aux véhicules nécessaires à la desserte de la zoneStationnement gênantLes véhicules doivent rouler au pas		<ul style="list-style-type: none">Nécessité d'un trafic très réduit
Zone de rencontre	<ul style="list-style-type: none">Le piéton est prioritaire sur tout autre véhiculePas de restriction de la circulationStationnement gênant en dehors des emplacements aménagésRestriction de vitesse à 20 km/h		<ul style="list-style-type: none">Statut à mi-chemin entre les aires piétonnes et la zone 30Utilisation dans le cas de densité piétonne importanteAménagements cohérents avec la zone
Zone 30	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction de la circulationPas de restriction du stationnementRestriction de vitesse à 30 km/h		<ul style="list-style-type: none">Aménagements cohérents avec la zone

Offrir de nouvelles possibilités



Des zones apaisées pour la vie du quartier

-  Quartier piéton des Halles
-  Aire piétonne
-  Zone de rencontre
-  Zone 30
-  Voie à 30 km/h

Exemple d'aménagement de zones apaisées

Le statut de « zone de rencontre » est bien adapté aux objectifs de l'aménagement

Pour renforcer la sécurité et améliorer l'agrément du quartier Saint Honoré, le changement de statut doit s'accompagner :

- du traitement qualitatif de la voirie
- du changement des sens de circulation



Scénario A : Instauration un double sens rue du Pont-Neuf et réouverture la rue des Halles



Améliore la fluidité des déplacements, mais en défaveur des piétons avec des trottoirs un peu moins étendus que dans les autres scénarios

- ➡ Sens conservé
- ➡ Sens modifié

▭ Quartier piéton des Halles

▭ Zone de rencontre

▭ Zone 30

Scénario B : Créer un tête bêche rue Saint Honoré et rue du Pont-Neuf



Apaise la circulation en modifiant le plan de circulation en créant une sortie principale du quartier par le rue du Pont Neuf

- ➡ Sens conservé
- ➡ Sens modifié

▭ Quartier piéton des Halles

▭ Zone de rencontre

▭ Zone 30

Scénario C : Étendre le plateau piétonnier de la place Marguerite de Navarre



Rend piétonne la partie nord de la rue des Halles sauf pour l'accès à la voirie souterraine, améliore la qualité de l'espace public et les échanges piétonniers avec le nouvel accès

- ➡ Sens conservé
- ➡ Sens modifié

- ▭ Quartier piéton des Halles
- ▭ Zone de rencontre
- ▭ Zone 30